

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le 27 février 2020.

Rappel : le budget primitif a été approuvé le 11 avril 2019 et il avait été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de l'Etat, de l'Europe et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centre sportif, bases de loisirs, piscine, camping, parking, locations d'appartement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations et redevances ...

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, les frais de fonctionnement des différents services (équipements sportifs, touristiques, écoles, service logement, voirie...) gérés par la commune, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 se sont élevées à 5 810 927,59 € pour un montant de recettes de 7 108 716,24 €. Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2018 reporté en fonctionnement (R002), la commune a dégagé 1 297 788,65 €. En rajoutant l'excédent de 2018 (1 738 146,58 €), le résultat à affecter sur 2019 est de 3 035 935,23 €.

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principales recettes de la commune sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :
1 001 663,34 € encaissés en 2019
- Les impôts et taxes (chapitre 73) : 2 618 439,82 € perçus en 2019
- Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) : 2 137 383,79 €
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) qui regroupe notamment les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (DSD principalement) :
1 106 663,49 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section comparées aux prévisions du BP 2019 plus les DM prises en cours d'année:

Dépenses	Montant BP+DM	Montant CA	Recettes	Montant BP+DM	Montant CA
Dépenses courantes	1 921 900	1 920 193,33	Recettes des services	954 900	1 001 663,34
Dépenses de personnel	2 340 000	2 224 861,16	Impôts et taxes	2 607 000	2 618 439,82
Atténuations de produits	209 000	208 070	Atténuations de charges	100 000	78 079,24
Autres dépenses de gestion courante	808 000	769 674,73	Dotations et participations	1 900 500	2 137 383,79
Charges financières	356 000	353 051,64	Autres produits de gestion courante	1 074 000	1 106 663,49
Charges exceptionnelles	93 000	67 603,73	Recettes exceptionnelles	52 288,02	119 646,56
Dotations provisions semi-budgétaires	200 000	200 000	Recettes financières	0	

Dépenses imprévues	15 000				
Total dépenses réelles	5 927 900	5 743 454,59	Total recettes réelles	6 688 688,02	7 061 876,24
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 633	67 473	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0	46 840
Virement à la section d'investissement	2 464 301,60		Excédent brut reporté (R002)	1 738 146,58	1 738 146,58
Total général	8 426 834.60	5 810 927,59	Total général	8 426 834.60	8 846 862,82

En faisant un rapprochement avec le CA 2018, il apparaît que les dépenses courantes ont augmenté d'environ 2.5%.

Les dépenses de personnel sont stables, en légère baisse (- 0.83%) représentant en 2019, 38.29 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (40,83 % en 2018).

Le nombre d'agents titulaires et contractuels est de 52 (37 titulaires et 15 contractuels à l'année. Plus 25 saisonniers été et hiver).

Les intérêts de la dette sont en augmentation + 4.47 % due à l'emprunt contracté pour la construction du centre de bien être (3,5 M) dont le remboursement a débuté en 2019.

c) La fiscalité (chapitre 73)

- *concernant les ménages :*

Lors du vote du BP 2019, une stabilisation des taux des impôts locaux avait été décidée.

Pour mémoire :

- . Taxe d'habitation : 13,15%
- . Taxe foncière sur le bâti : 16,86 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 85,59 %

Le produit s'est élevé à 1 376 762 € (1338 051€ en 2018).

- *Concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) et l'ensemble des impôts s'appliquant aux entreprises sont depuis 2017 levés par la CCBD. Une compensation des recettes perdues est obligatoire sur la base du produit perçu en 2016. La CCBD a versé une attribution de compensation de 676 896 €.

Les autres taxes sont principalement la taxe de séjour pour 222 535 € (199 131,70 € en 2018) et la taxe sur les remontées mécaniques (taxe loi montagne 3 %) pour 249 119,73 (230 899,66 € en 2018)

A périmètre identique (les droits de stationnements liés au parking sont depuis 2019 enregistrés au chapitre 70 produits des services et non plus dans Impôts et taxes) les impôts en taxes s'élevaient en 2018 à 2 542 452.3 €. Soit une augmentation en 2019 de 2.9 %.

d) Les dotations de l'Etat (chapitre 74)

Le montant des dotations perçues est de 2 137 383,79 € (2 037 462,17 € en 2018) ; soit une augmentation de 4.90% par rapport à 2018.

e) Produits des services (chapitre 70)

Les ventes de produits, prestations de services sont en augmentation de 6,19%, avec la prise en compte des recettes du parking couvert sur ce chapitre, augmentation du CA du centre sportif et des redevances d'occupation du domaine public, du camping, une diminution des recettes du domaine nordique, des ventes de bois, des remboursements des budgets annexes sur les charges de personnel mis à disposition. A noter que la participation de la CCBD sur les charges de fonctionnement des bâtiments est stable et en baisse pour la mise à disposition du personnel avec l'arrêt de certaines de ces mises à disposition.

f) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante (redevances versées par les concessionnaires, revenus des immeubles) s'élèvent à 1 106 663,49€, contre 997 125,67€ en 2018. Cette augmentation est due à la redevance communale perçue sur le CA des remontées mécaniques mais également aux revenus des appartements communaux et aux frais de secours qui ont été plus élevés (en parallèle ces derniers ont engendré des dépenses supplémentaires tant en frais d'hélicoptères que frais secours sur pistes)

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comme pour un foyer pour qui l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur de nouvelles structures.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction ou la rénovation d'un nouveau bâtiment...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant BP+DM	Montant CA	Recettes	Montant BP+DM	Montant CA
Remboursement d'emprunts	1 106 500	1 105 645,10	Subventions	3 889 348	2 272 483,58
Immobilisations incorporelles	113 200	42 422,23	Immobilisations corporelles	602 967,83	1 267 596,34
Subventions d'équipement versées	16 500	16 354,03	Immobilisation en cours	65 000	52 778,82
Immobilisations corporelles	7 136 022,43	5 939 726,63	Dotations, (FCTVA et Taxe aménagement	510 000	645 258,11
			Dépôts et cautionnement reçus	6 500	10 193,28
Participations	0	0	Excédents de fonctionnement	652 690,93	652 690,75
Opérations patrimoniales (opé. d'ordre)	119 869,37	119 869,37	Autres immobilisations Produits de cessions d'immobilisations	120 000 78 000	
Opérations d'ordre entre section		46 840,00	Opérations d'ordre entre section Opérations patrimoniales	19 633 119 869,37	68 711,78 119 869,37
Solde d'exécution négatif de 2018	36 218,75	36 218,75	Virement de la section fonctionnement	2 464 301,60	
Total général	8 528 310,55	7 307 076,11	Total général	8 528 310,55	5 089 582,03

A NOTER : les restes à réaliser s'élèvent à 581 716,75 € en dépenses et à 1 202 878,05 € en recettes. Ces restes à réaliser sont des engagements pris sur 2019 (marchés en cours pour les dépenses ; subventions prévues au BP et non encaissées, pour les recettes).

c) Les principales réalisations de l'année 2019 sont les suivantes :

Opérations budgétaires		REALISATIONS 2019	Montant TTC réal + RAR 2019
Op 20	Acquisition matériels	Caisse Domaine Nordique Logiciel JVS 2019 Matériel ski de fond Logiciel et caisse Parking AXeSS Petit matériel serv TK Unimog	353 586,99 RAR 27 588,08
Op 25	Travaux sur réseaux	Eclairage public Extension réseaux serres/Vincent, Chamois, Grand Ferrand... Étude réseau de chaleur et bâtiment St Étienne Réseau de chaleur le Pré Waux + MOE	560 394,33 RAR 55 381,54
Op 28	Voirie rurale	Voirie rurale (Lachaup et Maubourg)	11 988,00
Op 27	Voirie communale	Voirie communale (Le pin, les toits du Dévoluy, parking Super)	104 538,12
Op 32	Aménagement La Joue	Bassin rétention (fin de l'étude) Requalification entrée joue (parkings...) fin des travaux T3	746 593,40 RAR 3066
Op 33	Aménagement Super	Base de loisir fin 1 ^{er} tranche Abords Toits du Dévoluy Réservoir SD	723 332,82 RAR 160 843,82
Op 35	Aménagement villages	Panneau camping	3 594,24
Op 40	Bâtiments communaux	Rénovation logements Travaux suite Infiltration école Agnières (protocole assurances entreprises) Menuiseries Mairie St Etienne	48 031,29
Op 41	Cabanes pastorales	Fin Cabane Baume Basse Dalle cabane Aurouze Agnières (Rénovation cabane 1 ^{ère} tranche 5 cabanes)	12 827,36
Op 43	Mère Eglise	Rénovation des Autels mère église Maîtrise œuvre rénovation Mère Eglise	31 023
OP 46	Centre de bien être	Fin de travaux Équipements intérieurs	2 727 357,08 RAR 221 754,71
Op 49	Signalétique	Signalétique stations	70 968,93
Op 50	VTT	Reprise piste VTT	12 001,92
Op 51	Activités pleine nature	Aménagement espace Pont des étroits Table d'orientation clapiér	157 250,05 RAR 9 420,00
Op 52	Espace muséo	Phase projet GAIA	3 036,00 RAR 32 122,00

Op 55	Domaine nordique	Pistes (travaux piste collet du Tat)	8 568,00
Op 57	Aménagements	aménagement front de neige super 2 ^{ème} tranche (Issards) Sécurisation fenêtre Bure	379 455,89 RAR 71 540,60

d) Les principales recettes

Les Subventions investissement (chapitre 13)

2 272 484 € de subventions encaissées sur les différentes opérations au fur et à mesure de leur réalisation

Note sur l'Etat de la Dette au 31/12/2019

Capital dû au 01/01/2019	nouveaux Emprunts	Annuités cumulées 2019	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2019
11 274 609 €	0€	1 452 872 €	353 417 €	1 099 455 €	10 175 154 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait au Dévoluy, le 15 février 2019

Le Maire,
Jacqueline PUGET